

DEMANDE de VIREMENT de la somme de SIX CENT MILLE FRANCS (600.000frs) à l'art.1 chap.XII "Réparation des rues, quais et places publiques") l'art. 1 chap. XIV "Entretien des chemins vicinaux"

Le MAIRE. - Je vous demanderai l'autorisation de faire virer la somme de SIX CENT MILLE FRANCS (600.000 frs) de l'article I chap.XII "Réparation des rues, quais et places publiques" à l'article 1 chap. XIV "Entretien chemins vicinaux" n'ayant plus de crédit suffisant sur ce dernier article et ayant encore à faire réparer les chemins de Montgaillard et de la Bretagne.

M. GAUVIN. - Quelle est la somme dépensée pour la réfection de la route du Bois de Nèfles?

Le MAIRE. - 400.000 francs.

M. GAUVIN. - Où sont les 1.000.000 de frs votés par le Conseil Général pour la route du Bois de Nèfles.

Le MAIRE. - On attend le retour du budget départemental.

Je mets aux voix la demande de virement dont il vient d'être question.

Approuvé

Le Préfet le 15/11/1953
Le Secrétaire Général
R. Petit

Le Secrétaire Général
Le Chef de Service technique
Signé: Gauvain